



AVIS

Assemblée publique sur un projet de règlement modifiant le Schéma d'aménagement et de développement

Lors de la séance du 10 mars 2021, le conseil de la MRC de Rimouski-Neigette a adopté le projet de règlement intitulé « *Projet de règlement 21-03 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé de manière à ajuster la délimitation des périmètres urbains aux résultats de la rénovation cadastrale et la gestion de certains usages commerciaux en affectations agricoles* ».

L'arrêté ministériel 2020-033 remplaçant la tenue d'une assemblée publique par une période de consultation écrite, les personnes et les organismes pourront exprimer leurs commentaires en envoyant un courriel à l'adresse suivante : administration@mrc-rn.ca. Ceux-ci auront jusqu'au 10 avril 2020 à 23 h 59 pour transmettre leurs commentaires.

En quelques mots, le projet de règlement vise à autoriser la pratique du débitage de nature commerciale sur le lot 5 005 246 de la municipalité de La Trinité-des-Monts dans un bâtiment existant à l'arrière de la résidence. Il vise également à modifier la définition de « résidence de tourisme » afin d'être cohérent avec le *Règlement sur les établissements d'hébergement touristique* (chapitre E-14.2, r. 1) du Gouvernement du Québec. Les conditions initialement prévues à la définition en vigueur sont reconduites dans le document complémentaire. Finalement, les limites de l'affectation urbaine de la municipalité de Saint-Marcellin sont modifiées afin d'être cohérentes avec les limites des lots découlant de la rénovation cadastrale. À noter que cela n'entraîne aucune augmentation du nombre de terrains constructibles.

À la suite de l'entrée en vigueur du règlement, la Ville de Rimouski et l'ensemble des huit municipalités faisant partie du territoire de la MRC devront modifier leur plan d'urbanisme et leur règlement de zonage.

Une copie de ce projet de règlement est disponible en ligne à l'adresse suivante : <https://www.mrcrimouskineigette.qc.ca/> de la MRC et dans chacune des municipalités de la MRC.

DONNÉ À RIMOUSKI, CE 17^e JOUR DE MARS DE L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN.

Jean-Maxime Dubé
Directeur général et secrétaire-trésorier